

DECOSET
Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse
Comité de pilotage de la concertation continue
Le 23 janvier 2025
Compte-rendu

Cette réunion du comité de pilotage de la concertation continue s'est tenue le **jeudi 23 janvier de 18h à 20h** au siège de DECOSET. Elle s'inscrit dans la **continuité de réunions du comité de pilotage de la concertation, qui s'était réuni pour la dernière fois le 9 septembre 2024.**

PARTICIPANTS

- **MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION**
 - Dominique GILBON, association Les Amis de la Terre
 - Yvon LAPORTE, association Saint-Simon Environnement
 - Patricia SORRIBES, Conseil Citoyen de Bellefontaine
 - Michel HERBACH, association Saint-Simon Environnement
 - Valérie ORDINES, citoyenne
 - Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourquette
 - Ludovic DELASPRE, association des habitants de Lafourquette
 - Anne-Fleur HUG, association Zéro Waste
 - Michel MASSOU, association T EAU T O PHIL
- **DECOSET :**
 - Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET
 - Laurent GUYON, directeur général des services
 - Bernard MELLAC, directeur des services techniques
 - Fanny DELERIS, directrice de la transition et de l'accompagnement au changement
 - Adrien VITRAC, responsable du service communication
- **CNDP (Commission Nationale du Débat Public) :**
 - Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante
- **EODD Ingénieurs conseil**
 - Elodie DELMAS MALFERE, directrice de projets EODD
 - David THIVENT, cartographe EODD
 - David DORLEANS, responsable de la cellule cartographie
- **WILLING :**
 - Julie SCHMITT, manager concertation
 - Antoine BOUYGUES, consultant concertation

ORDRE DU JOUR

- Point d'étape sur le dispositif de concertation (septembre 2024 – janvier 2025)
- Restitution du groupe de travail sites alternatifs
- Choix des sites alternatifs

SYNTHESE DES ECHANGES

- Un comité de pilotage ayant vocation à **nourrir les réflexions des services de DECOSET** dans le choix des deux sites alternatifs à présenter aux élus en amont de la **réunion publique du 4 février 2025**.
- Un dispositif de **concertation année 2 aux formats multiples**, salué par les membres du copil
- Une présentation du travail mené avec le **groupe de travail « Sites alternatifs »** entre septembre et décembre 2024
- Une présence du bureau d'études EODD pour détailler la **méthodologie de la recherche, les critères** de sélection des sites et les **classements** obtenus après traitement cartographique
- De **nombreux échanges** relatifs au calendrier et aux **suites de l'étude**, des questionnements sur les critères définitifs de choix des sites alternatifs.
- Une **démarche de participation rare et innovante** saluée par les garantes CNDP
- Des recommandations formulées à la fois par les garantes et les membres du comité de pilotage sur la réunion publique du 4 février à Lafourguette

INTRODUCTION

Accueil et actualités

Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, ouvre la réunion en adressant ses meilleurs vœux aux participants. Il explique que les projets comme celui de l'UVE **doivent répondre aux besoins des habitants de la grande aire urbaine toulousaine**. Il remercie le groupe de travail « sites alternatifs », qui a **largement contribué à l'étude des sites alternatifs**. Il souligne que ces travaux se sont déroulés **au sein du groupe de travail** et que les contributions de chacun ont été essentielles pour en arriver à ce comité de pilotage **à l'issue duquel deux sites alternatifs seront retenus**. Il conclut en **remerciant les garantes CNDP pour leur accompagnement** du projet.

Audrey RICHARD-FERROUJI, garante CNDP, souligne l'importance de ce comité de pilotage, qui **marque une étape finale dans l'étude des sites alternatifs**. Elle rappelle qu'il s'agit d'un moment clé où des recommandations ont été formulées pour **permettre une discussion approfondie sur le choix des sites alternatifs**. Elle précise que **le choix des deux sites alternatifs sera intégré dans les demandes d'autorisation réglementaires**. Elle pointe l'importance du travail du groupe de travail et du comité de pilotage afin que les **élus puissent prendre une décision éclairée, reflétant les préoccupations et éléments partagés au cours de la concertation**.

Mandat du groupe de travail

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET indique qu'à la suite du comité de pilotage, **DECOSET sélectionnera deux sites alternatifs, en plus du site actuel**, après **avis consultatif** du comité de pilotage de la concertation continue. Ces trois sites

seront **comparés et le bureau des élus de DECOSET choisira le site final**. La réunion publique du 4 février 2025 sera l'occasion de **présenter et expliquer ces choix**.

Laurent GUYON revient sur l'actualité de DECOSET, qui concerne la Délégation de Service Public (DSP), et précise que le titulaire de la Délégation de Service Public (DSP) pour les vingt prochaines années est la **société EVONEO**, groupement entre Suez et Banque des Territoires. Le nouvel exploitant a en charge les deux usines (celle de Bessières et l'UVE du Toulouse) **à partir du 1er janvier 2025**. Parallèlement, les marchés d'exploitation ont débuté pour les installations de transfert des déchets, dont **six installations sont désormais en fonctionnement**. Laurent GUYON mentionne également que le centre de tri de Bessières est dorénavant exploité par PAPREC, en attendant la **mise en service du nouveau centre de tri prévue pour avril 2025**.

TEMPS 1 : DISPOSITIF DE CONCERTATION SEPT 2024 – JANV 2025

Julie SCHMITT, cabinet Willing, revient sur le **dispositif de concertation** déployé depuis le précédent **comité de pilotage de la concertation**. Elle rappelle que ce comité de pilotage de septembre 2024 avait été suivi de la **conférence annuelle élargie**, ouverte au grand public, où avaient été abordées les questions **sensibilisation** et les **avancées des différents groupes de travail**. Elle mentionne également les **réunions, rencontres sur le territoire et groupes de travail** organisés depuis cette date dans le cadre de la concertation continue :

- Le Clean Up Day à Lafourguette, le 21 septembre 2024
- Une rencontre mobile à l'INSA, le 3 octobre 2024
- Une rencontre mobile à Bellefontaine, le 23 octobre 2024
- Une réunion de quartier à Lafourguette, le 7 janvier 2025, en présence de DECOSET
- Un webinaire « réseau de chaleur », le 21 janvier 2025

Le **groupe de travail relatifs aux sites alternatifs** s'est réuni à plusieurs reprises en 2024, notamment les 21 octobre et 5 décembre dernier, afin de **contribuer aux travaux présentés** lors du comité de pilotage de la concertation continue.

Julie SCHMITT ajoute que le **webinaire « réseau de chaleur »**, organisé en collaboration avec **Toulouse Métropole** et **l'ADEME**, a permis de **mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement du réseau de chaleur**. Elle précise que les **personnes intéressées** qui n'ont pas pu assister à l'événement pourront **accéder au replay** sur le site de la concertation.

Temps d'échange

Anne-Fleur HUG, association Zéro Waste, indique que **l'Association Zéro Waste organise plusieurs visites d'équipements**, qui pourraient être l'occasion de **sensibiliser sur le dispositif de concertation en cours et les enjeux associés**.

Alain BOUBÉE, président de l'association des habitants de Lafourguette, remercie DECOSET d'avoir accepté de tenir cette réunion publique à Lafourguette, ce qui **facilitera la promotion de l'événement et la diffusion de l'information auprès des habitants du**

quartier. Il insiste sur **l'importance d'avoir un représentant de la DSP, Suez**, présent à la réunion et **sollicite l'ordre du jour dès que possible** afin de le publier sur le site internet de l'association et d'informer le public.

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante CNDP, **préconise la présence de SUEZ** mais précise néanmoins qu'il pourrait être encore trop tôt pour une présentation détaillée par le délégataire, celui-ci d'endosser ce rôle très récemment. Elle ajoute que la question du choix des sites **devrait occuper une majeure partie de la réunion**. Laurent GUYON **confirme la présence de Suez a minima pour se présenter et expliquer les conditions d'exploitation**. Il précise également que la question du choix du site et la présentation des arguments ayant conduit à ce choix seront abordées lors de la réunion.

Valérie ORDINES, citoyenne, questionne **le calendrier de choix des deux sites alternatifs**. Laurent GUYON indique que **la collectivité est contrainte par le calendrier technique, comme indiqué depuis le début des études**. Il rappelle que de nombreux arguments ont déjà été exprimés **lors de la concertation préalable** et de la **concertation continue**. Il précise que le choix du site **sera ensuite effectué par le bureau DECOSET fin janvier**. La réunion du 4 février prochain sera l'occasion de **présenter le site retenu et les arguments ayant motivé le choix du site final**.

TEMPS 2 : RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SITES ALTERNATIFS

Julie SCHMITT, cabinet Willing, présente le **rôle des intervenants dans le cadre de l'étude des sites alternatifs** :

- **EODD** : Analyser et noter les sites alternatifs proposés, identifier des sites supplémentaires si nécessaire, et présenter l'analyse multicritère.
- **Groupe de travail et DECOSET** : Sélectionner les sites à retenir à la suite de l'étude.
- **DECOSET** : Étudier et analyser les trois sites retenus et justifier le choix du site sélectionné.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, souligne que l'étude initiale des sites alternatifs réalisée lors de la concertation préalable **avait été remise en question par les participants lors de la concertation préalable**. **DECOSET, en lien avec les garantes a souhaité reprendre cette étude**. Il précise que la collectivité a souhaité **s'appuyer sur l'expertise d'un cabinet indépendant** et faire participer activement le groupe de travail aux choix ainsi qu'à l'élaboration du cahier des charges. De plus, les critères d'analyse cartographique et leur pondération ont été **co-élaborés avec les membres du groupe de travail**. Les résultats des études réalisées par EODD ont été **transmis au comité de pilotage en amont de la réunion pour une meilleure appropriation**. L'objet de la réunion de ce jour est donc de **présenter la méthodologie et les résultats obtenus** puis de **recueillir les avis et contributions sur les sites alternatifs** pour les présenter au bureau Decoset, qui aura la charge de **retenir le site final du projet**. Ce choix sera **présenté lors de la réunion publique du 4 février**, où il s'agira également de rendre compte des arguments entendus afin **d'assurer une décision transparente**.

Temps d'échange

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourquette, indique qu'il aurait semblé préférable que les sites alternatifs soient présentés lors de la réunion du 4 février prochain au public, **afin que le choix du site soit ensuite soumis à concertation publique en vue du choix du site.**

Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, précise que **la concertation actuelle n'a pas pour objet le choix du terrain définitif et que le mandat du groupe de travail est consultatif.** Il rappelle que, dès lors que deux sites alternatifs auront été sélectionnés par le comité de pilotage sur la base des critères déterminés par le groupe de travail, **ces deux sites alternatifs n'auront plus vocation à être soumis à la concertation.** Il souligne que la réunion publique du 4 février sera l'occasion de **présenter ce qui a nourri le choix des deux terrains sélectionnés par le comité de pilotage de la concertation continue.** Le choix final sera effectué par les élus de DECOSET et sera présenté publiquement, dans un souci de **transparence et de reddition des comptes.**

Michel HERBACH, association Saint-Simon Environnement, interroge DECOSET sur le **travail mené par le groupe de travail « qualité de l'air » dans le processus de décision du site.** Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, souligne que **les enjeux de qualité de l'air et de minimisation des rejets sont en effet primordiaux,** quel que soit le site retenu. Le résultat des différentes études et travaux en cours sur la qualité de l'air et les impacts pour les riverains n'a donc pas d'effet sur la question du choix du terrain d'implantation. Yvon LAPORTE, association Saint-Simon Environnement, partage la surprise des membres du groupe de travail « qualité de l'air » de **ne pas avoir été conviés aux échanges.** Il précise que la **qualité de l'air et les effets sur la santé figurent en effet parmi les critères de sélection des sites alternatifs.** Il regrette qu'**une analyse plus exhaustive des polluants** n'ait pas été réalisée en complément des prélèvements effectués par ATMO. Laurent GUYON précise que des études sur la qualité de l'air ont été réalisées en période de fonctionnement et en période d'arrêt de l'UVE, **révélant une qualité de l'air identique dans les deux cas.** Il ajoute qu'ATMO a publié une nouvelle étude et que l'ARS (Agence Régionale de Santé) mène une analyse sur des œufs de poule, dont les conclusions sont encore attendues. De plus, un **travail national** avec les garantes est en cours pour que France Santé réalise une **étude sur le fonctionnement des incinérateurs.** Il annonce que la reddition des différentes études est **attendue pour fin 2025,** mais que **les premières études nécessaires aux autorisations environnementales seront lancées par le délégataire avant leur publication.**

Valérie ORDINES, FCPE Saint-Simon interroge DECOSET sur la **valeur ajoutée des membres du comité de pilotage de la concertation dans le choix des deux sites alternatifs.** Julie SCHMITT, cabinet Willing, rappelle que le groupe de travail « sites alternatifs » a joué un rôle clé en contribuant à la définition du cahier des charges pour le choix du prestataire, au choix du prestataire lui-même, au lancement de l'étude avec EODD et à la définition des critères de sélection des sites.

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante CNDP, revient sur le **calendrier entre le comité de pilotage et la réunion publique du 4 février.** Elle rappelle que la décision finale et le calendrier sont fixés par DECOSET. Elle insiste sur la nécessité de **prévoir des temps**

d'échange conséquents lors de la réunion publique et invite DECOSET à **clarifier dans un calendrier précis, l'articulation entre le processus de décision et la concertation en cours**. Enfin, elle remercie la collectivité d'avoir partagé les résultats de l'étude d'EODD une semaine avant le COPIL, permettant ainsi aux membres **d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions**.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, souligne que **le délai entre le 23 janvier et le 4 février ne remet pas en cause la concertation et la transparence de la démarche mais s'avère davantage une contrainte** pour les services de la collectivité. Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, réaffirme que les élus et les services de DECOSET **mettront tout en œuvre pour respecter les échéances et les impératifs fixés dans l'intérêt général**. Il rappelle que les avantages et inconvénients des deux sites alternatifs seront analysés en comparaison avec ceux du site actuel de l'UVE, **dont les caractéristiques sont déjà bien connues**. Il assure que, dans cette temporalité et sur la base de l'analyse approfondie des sites, **les élus seront en mesure de faire un choix parmi les trois terrains**. Les résultats de cette analyse seront présentés lors de la réunion publique du 4 février.

TEMPS 3 : CHOIX DES SITES ALTERNATIFS

Enjeux et contexte de la mission

Elodie DELMAS rappelle que l'infrastructure actuelle de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse comprend l'usine d'incinération, la maturation des mâchefers, des bâtiments annexes, un parking et une déchèterie. Elle s'étend sur une surface d'environ 7 hectares. À l'issue de la concertation publique initiée en 2022, un **projet de reconstruction de l'UVE en milieu urbain a été validé**, avec une **reconstruction sur le site actuel**. Dans le cadre de ce projet, DECOSET a décidé de proposer deux sites alternatifs comme « **solution de substitution raisonnables** ». Ces sites seront intégrés au **dossier de demande d'autorisation environnementale**.

Elle rappelle également la **mission confiée à EODD** : définir un périmètre d'étude, établir les critères d'exclusion et produire leur cartographie, définir en lien avec le groupe de travail les critères de notation pondérés et leur cartographie, classer les sites identifiés en 2021 (hors zones d'exclusion) et proposer de nouveaux sites.

Le périmètre de l'étude

À la suite des travaux menés avec le groupe de travail, **la méthodologie a été adaptée, et le périmètre de l'étude a évolué** :

- Une **zone d'étude élargie** par rapport à l'étude de 2021, tout en restant en zone urbaine.
- La **prise en compte des caractéristiques du réseau de chaleur** et de la faisabilité des raccordements à la future installation.
- Une attention particulière à **l'organisation des services de gestion des déchets**, afin d'intégrer les flux et les rotations des véhicules liés à l'installation actuelle.
- L'objectif de **ne pas générer de nouvelles nuisances environnementales**, ou d'en minimiser l'impact.

La **zone d'étude retenue** comprend :

- Un **rayon de 10 kilomètres** autour de l'UVE du Toulouse.
- Une localisation incluse dans un **isochrone de 0 à 15 minutes**.
- Les **rives droite et gauche de la Garonne**.

19 sites avaient été identifiés lors de l'étude menée en 2021. **6 premiers sites ont été retirés** puisqu'ils se situaient hors du périmètre.

Critères d'exclusion et cartographie

Élodie DELMAS, directrice de projet EODD, présente la **méthodologie utilisée pour la sélection des sites**. Une **analyse documentaire** a été menée en tenant compte des documents et plusieurs **critères d'exclusion** ont été établis et stabilisés, sur les éléments suivants : hydrologie, zones urbanisées, infrastructures de transport, zones inondables, espaces naturels, patrimoine historique, prescriptions d'urbanisme.

L'intégration de ces critères d'exclusion a permis de **produire une première cartographie des sites alternatifs**. Parmi les 19 sites identifiés en 2021, **13 furent conservés**. Après application des critères d'exclusion via le traitement cartographique, **ce nombre a été réduit à 8 sites**, l'un d'entre-deux ayant été **réintégré à la suite des discussions menées lors du groupe de travail « sites alternatifs » du 5 décembre 2024**.

Critères de notation et pondération, amendement des coefficients à la suite du groupe de travail

Élodie DELMAS, directrice de projets chez EODD, présente les quatre grandes familles de critères retenues pour l'évaluation des sites :

- Santé et cadre de vie
- Risques et environnement
- Urbanisme
- Faisabilité technico-économique

Elle indique que **les critères de disponibilité du foncier ne sont pas intégrés dans l'analyse**. Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5 : 0 pour aucune sensibilité (le plus favorable) à 5 : très forte sensibilité (le moins favorable). Les coefficients associés varient également de 1 à 5 pour refléter leur **poinds dans la notation finale**.

Elodie DELMAS, directrice de projet EODD, indique qu'à l'issue du groupe de travail, les notes brutes et coefficients **ont été amendés pour chacun des critères**. Laurent GUYON précise que quelques jours après la réunion du groupe de travail, certaines associations membres ont **partagé leur souhait d'obtenir une hiérarchisation supplémentaire des sites en mettant en exergue uniquement le critère « santé et cadre de vie »**. Cette demande a été dès lors intégrée par EODD qui a établi un classement sur la base des **critères partagés en séance avec le groupe de travail** et un second classement sur la base du **seul critère « santé et cadre de vie »**.

Temps d'échange

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette, questionne DECOSET au sujet de la **méthodologie de définition du coefficient de pondération**. Elodie DELMAS précise que les coefficients de pondération ont été **déterminés par le groupe de travail sur la base des propositions faites par EODD**. M. DELASPRES questionne également DECOSET sur la possibilité pour les membres du COPIL **d'obtenir les tableaux de notation des différents critères, au même titre que les membres du groupe de travail**.

Principe de notation : exemple du critère distance aux habitations

David THIVENT, cartographe EODD, explique le système de notation appliqué à la distance entre les sites et les habitations. Il précise que **la note est pondérée en fonction de trois seuils de distance** :

- Moins de 200 mètres : **25 points**
- Entre 200 mètres et 1 km : **15 points**
- Au-delà de 1 km : **10 points**

Il prend l'exemple du **site 10**, dont la surface est répartie comme suit :

- **64 %** de la surface est située à moins de **200 m** des habitations, ce qui donne une note de : $25 \times 64\% = 16$
- **36 %** de la surface est située entre **200 m et 1 km**, avec une note de : $15 \times 36\% = 5$.

En conclusion, la **note finale pour le critère de distance aux habitations** du **site 10** est de **21,4**. Ce principe a été appliqué pour chaque site, avec une notation pour chaque critère. L'addition des notes obtenues pour chaque critère donne une **note finale à chacun des sites**.

Valérie ORDINES questionne EODD sur **l'origine des pourcentages appliqués pour les différents critères**. David THIVENT mobilise l'exemple du critère urbanisme et indique que les notes ont été attribuées **selon le classement des zones** (naturelles, agricoles, à urbaniser). Les sites identifiés peuvent ensuite **regrouper plusieurs classements du PLU**.

Michel HERBACH, association Saint-Simon Environnement, demande si au regard de la notation obtenue pour le **site 10**, **la partie de la zone incluse dans les 36% situés entre 200m et 1km aurait tendance à être privilégiée pour l'implantation de l'UVE**. Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET indique que ce pourrait être le cas **en fonction de la taille du terrain identifié**.

Sites identifiés et notés

Élodie DELMAS, directrice de projets chez EODD, explique que parmi les huit sites restants identifiés en 2021, **3 ont dû être retirés**, dont le **site 7 et le site 11**, en raison d'un **aléa inondation fort et moyen** réduisant le foncier disponible. Le **site 15**, situé en rive droite, se trouvait **en grande partie en zone d'exclusion**. À la suite du traitement cartographique, **4 nouveaux sites ont été identifiés** par le bureau d'études. Ainsi, 9 sites ont été notés et classés : 5 issus de la première étude menée en 2021 et 4 provenant des **investigations du bureau d'études**. Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, précise qu'aux 19 sites identifiés lors de la concertation préalable s'ajoutent

22 sites repérés par EODD. Les résultats des sites alternatifs présentés au comité de pilotage résultent d'une analyse cartographique menée sur un total de 41 sites.

Cartographie : note pondérée des critères par famille

Élodie DELMAS, directrice de projets EODD, présente les **résultats des cartographies obtenus en fonction des différents critères**. Une **synthèse cartographique finale** est également partagée aux membres du groupe de travail ainsi qu'un **tableau de notation de chacun des 9 sites hiérarchisés**.

Sites 2021	9	10	12	16	18	G	I	O	Q
Surface tracée (Ha)	11,5	12,3	4,1	5,8	11,6	16,8	9,5	16,6	9,5
surface hors zone d'exclusion (Ha)	10,8	11,6	4,1	4,0	11,5	16,5	9,5	16,6	9,4
Part notée (%)	94%	94%	99%	70%	100%	98%	100%	100%	99%
Santé et cadre de vie	17,1	23,8	31	40	26,4	34,5	32,6	20,5	22,0
Risque et environnement	23,6	0	0	0	0	1	0	0	0
Faisabilité technico-économique	11,5	13,5	15,1	8,9	12,5	15,8	15,5	15,6	19,5
Urbanisme et ZAN	0	6,3	6	6	21	15,8	18	18	12,8
Total note pondérée arrondie	52	44	52	55	60	67	66	54	54

Temps d'échange

Yvon LAPORTE, association Saint-Simon Environnement, indique que le site 10 est vraisemblablement **situé au niveau de la Mounède**. Il ajoute que les sites 10 et 12 sont contigus et seraient entourés de **l'aire de grand passage** ainsi que des **terrains de Météo France**. Il juge peu probable que Météo France accepte l'installation d'un incinérateur à proximité de son site. Concernant l'aire de grand passage, **il est également improbable que la Métropole cède ce terrain**, compte tenu des difficultés rencontrées pour l'identifier et l'aménager.

Michel MASSOU, association T EAU T O PHIL, interroge EODD sur la **localisation du site 9**. Yvon LAPORTE précise que ce site est situé chemin de la Loge, en bordure de Garonne, sur l'ancien site d'AZF. Michel MASSOU ajoute que **ce terrain est déjà réservé pour plusieurs projets, avec de nombreux bureaux en construction, et que le programme a d'ores et déjà été signé**.

Notation des sites et classement « Santé et cadre de vie »

Élodie DELMAS, directrice de projets EODD, présente les **résultats des cartographies obtenus en tenant compte exclusivement du critère « Santé et cadre de vie »** pour faire suite à la **demande formulée après le groupe de travail sites alternatifs**. Elle précise que seul le site Q est situé en rive droite de la Garonne.

Sites	9	O	Q	10	18	12	I	G	16
Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Note pondérée santé et cadre de vie	17,1	20,5	22	23,8	26,4	31	32,6	34,5	40
Total autres notes pondérées	52	54	54	44	60	52	66	67	55

Temps d'échange

Valérie ORDINES, citoyenne, indique que **le site O est situé sur les hauteurs de Muret**, à proximité de la gare de péage de Roques. Élodie DELMAS, EODD, précise que **cette zone est bien prise en compte dans l'étude**, l'isochrone étant calculé en situation de « 0 circulation ». Elle ajoute que le site Q est localisé en rive droite, à proximité de lignes haute tension, sur la commune de Pinsaguel. David THIVENT précise que les sites O et Q sont **respectivement classés en zone agricole et en zone « à urbaniser »**.

Vincent TERRAIL-NOVÈS, président de DECOSET, rappelle que **la communauté d'agglomération du Muretain n'est pas adhérente à DECOSET à ce jour**. Il explique que le partenariat avec Decoset repose sur **différents marchés**, permettant aux ordures d'être acheminées vers l'UVE de Toulouse ou ailleurs, en fonction des prix pratiqués. Il souligne que **le choix de la localisation du futur incinérateur repose sur une double acceptabilité**, à la fois populaire et politique. Toulouse Métropole et **DECOSET assumeront la responsabilité politique du choix retenu**, y compris si celui-ci conduit à **privilégier le site actuel pour l'implantation de la nouvelle UVE**.

Bernard MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET, rappelle que lors de l'étude réalisée dans le cadre de la concertation préalable, DECOSET avait choisi de **limiter les recherches au territoire de Toulouse Métropole**. Pour la nouvelle étude conduite par EODD, la zone géographique a été élargie afin **d'examiner davantage de possibilités**, indépendamment des **considérations politiques, d'acceptabilité** et de la **disponibilité foncière**.

Alain BOUBÉE, association des habitants de Lafourquette, remercie DECOSET et EODD pour le **travail réalisé sur la base de critères techniques**. Il souligne toutefois que **des critères politiques seront déterminants dans le choix final**. Il explique que si certaines décisions relèvent de l'évidence pour les responsables politiques, notamment l'adhésion des communautés de communes à DECOSET, elles le sont moins pour le grand public. Il considère que **l'analyse technique sera reléguée au second plan face aux choix politiques qui seront arrêtés**. Par ailleurs, il rappelle que des critères financiers seront également pris en compte, ce qu'il ne juge pas prépondérant. Il évoque ensuite la question de **l'acceptabilité des projets d'aménagement**, facteur qui pourrait **allonger considérablement les délais et entraîner un report du projet**. Il s'interroge enfin sur **l'absence du site actuel dans les comparatifs** et demande à DECOSET la **notation obtenue au regard des critères techniques appliqués par EODD**.

Synthèse des échanges et choix des sites

Julie SCHMITT, cabinet Willing, propose une synthèse des échanges du comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage souhaitent que le critère « Risques et environnement » soit **mieux représenté par rapport à la faisabilité technico-économique**. Une vigilance particulière a également été demandée sur les **sites situés hors du territoire de la Métropole**, compte tenu des enjeux d'acceptabilité politique et populaire.

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, propose aux membres du comité de pilotage d'effectuer une **revue du classement des sites** afin que chacun puisse se prononcer sur ceux à retenir. DECOSET tiendra ensuite compte des retours du comité pour **sélectionner deux sites à proposer au bureau**.

Julie SCHMITT, cabinet Willing, synthétise les **éléments échangés sur les sites retenus par EODD** :

- Le **site 16** pourrait appartenir à Alcatel ; la question de la disponibilité foncière a été soulevée.
- Le **site 10** appartient à Météo France ; la disponibilité du foncier a également été questionnée et **il a été proposé de l'exclure**.
- Le **site 12** est une aire de grand passage appartenant à la Métropole ; **son exclusion a été suggérée**.
- Le **site 9** pourrait accueillir des projets de construction de bureaux ; **il a été proposé de l'exclure pour cette raison**.
- Le **site Q**, seul situé en rive droite, est classé « à urbaniser » dans le PLU et se trouve sur le territoire de Pinsaguel. Bien qu'il soit en zone de gravière, il est éloigné du réseau de chaleur et situé hors du périmètre politique de la Métropole.
- Le **site O** est localisé à proximité d'une forte circulation le long de la voie ferrée et est classé en zone « agricole » dans le PLU.

Temps d'échange

Michel HARBACH, association Saint-Simon Environnement, remercie DECOSET pour la révision du tonnage du projet à **240 000 tonnes**. Il interroge la collectivité sur la **possibilité d'une réévaluation du dimensionnement de l'incinérateur**, compte tenu des tendances actuelles de réduction des déchets. Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, répond que **les prévisions prises en compte lors de la concertation préalable incluent** les perspectives actuelles et projetées de réduction des déchets, l'augmentation du tri et la mise en place de la tarification incitative. Il souligne que **DECOSET a adopté une approche optimiste** vis-à-vis de ces évolutions.

Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourquette, ajoute que **le site d'ajustement, en cas de diminution de la quantité de déchets produits, est celui de Bessières**. Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, précise que **le calibrage de l'incinérateur de Toulouse a été effectué en intégrant le site de Bessières**. Dès lors que le futur incinérateur sera opérationnel, les capacités d'incinération seront de **240 000 tonnes pour le site de Toulouse, auxquelles s'ajouteront les 190 000 tonnes traitées à Bessières**. Dans l'hypothèse où la réduction des déchets dépasserait les prévisions optimistes, **la**

collectivité pourrait envisager une réduction d'activité ou la fermeture du site de Besières, mais cette éventualité n'est pas encore à l'étude. Enfin, il rappelle que la **délégation de service public (DSP)**, effective au 1^{er} janvier 2025, a été établie sur la base de ce **dimensionnement de 240 000 tonnes** stabilisé à la suite de la concertation préalable.

Conclusion

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante CNDP, indique que du point de vue des garantes, **il n'était pas obligatoire que le comité de pilotage choisisse ce jour les deux sites alternatifs, mais qu'il a pleinement joué son rôle de faire avancer les échanges**. L'enjeu principal étant la **transparence de la démarche engagée par DECOSET** dans la **définition des critères de décision**. Elle souligne que l'association des parties prenantes à ce type de processus est une **démarche rare et innovante**.

L'essentiel réside donc dans **la transparence et l'explicitation des critères politiques** qui conduiront au choix final du site. Le comité de pilotage a permis de **clarifier les attentes et les éléments qui devront être explicités**, notamment en matière **d'acceptabilité politique et sociale des projets**. Les garantes remercient l'ensemble des parties prenantes pour leur implication et soulignent la **difficulté d'articuler le rythme des études et des processus de décision**. Elles saluent également **l'investissement bénévole des participants** ainsi que **l'engagement du bureau d'études EODD**, qui a apporté des réponses précises aux questions des participants. Audrey RICHARD-FERROUDJI rappelle la nécessité, lors de la réunion du 4 février, de **garantir une information claire et de permettre un échange sur les sujets abordés**. Enfin, concernant la publicité des éléments partagés, notamment les travaux du groupe de travail, elle rappelle que **la confidentialité de certaines données a été débattue lors de la définition du cahier des charges**. Toutefois, du point de vue du droit à l'information, **le rapport final du bureau d'études répond aux critères de publicité et devrait être rendu public**.